


<p>Comité Départemental <b>BADMINTON du FINISTÈRE</b></p> 	<p>GdC</p>	<p><b>Guide du Comité</b></p> <p><b>Badminton Zones Carencées</b></p>	<p>Adoption: 10-06-2021</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2021</p> <p>Validité: permanente</p>

Les zones carencées sont définies par les services de l'état comme suit :

### **Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) :**

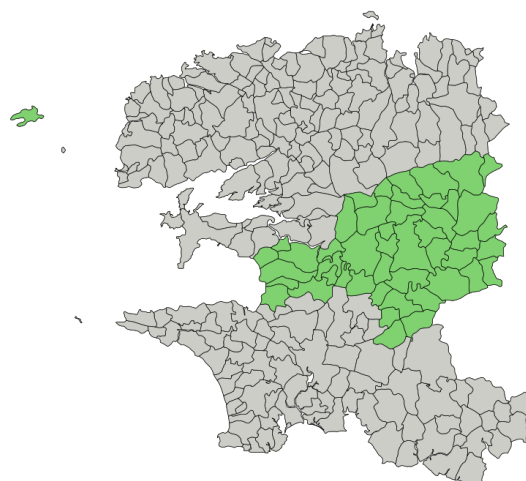
Les communes situées en ZRR bénéficient de dispositions fiscales propres et d'aides diverses pour les habitants.

Au titre de l'ANS, le comité bénéficie de fonds à destination exclusive des ZRR.

### **Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) :**

Les QPV sont définis comme des zones socialement défavorisées. Il en existe dans le Finistère à Brest (7 quartiers), Quimper (Kermoyan) et Concarneau (Kerandon).

Certains dispositifs peuvent être réservés aux habitants des QPV, ou rendus plus faciles d'accès à ces habitants.



ZRR en Finistère